



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 93157

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme du dispositif de protection juridique des majeurs. Cette réforme, qui implique une modification du code civil, est souhaitée et réclamée par de très nombreuses associations oeuvrant dans ce domaine. Cela permettrait de pallier des difficultés, notamment financières, rencontrées par ces structures, et de mieux prendre en compte l'évolution des entités familiales, l'allongement de l'espérance de vie et de façon générale un contexte socio-économique qui a fortement évolué depuis la loi fondatrice du 3 janvier 1968. Aussi, face à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier et les raisons pour lesquelles il semblerait difficile d'envisager à court terme une saisine de notre l'Assemblée nationale sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'une réforme globale du dispositif de protection des personnes vulnérables a été élaborée conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de la santé, des solidarités et de la famille. Cette réforme importante envisage la réécriture des dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles applicables afin de recentrer les mesures de tutelle et de curatelle sur les personnes qui en ont réellement besoin, et de mieux encadrer leur mise en oeuvre. Cette réforme conduit à une modification de la répartition des rôles entre l'institution judiciaire et les départements, en charge de l'aide sociale. Les conditions de financement et de compensation de cette réforme, ainsi que celles relatives à la formation des travailleurs sociaux chargés de sa mise en oeuvre, sont en cours de finalisation. Conscient de l'attente légitime des personnes concernées et de leurs familles, le garde des sceaux est déterminé à mener à bien ce projet dans les plus brefs délais. Après une ultime phase de consultation, le projet de texte sera transmis au Conseil d'État dans les toutes prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93157

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4363

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6262